



**DELIBERATION**

N° CP\_2019\_03\_029

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**REUNION DU 5 MARS 2019**

**Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS**

---

SERVICE : Pôle Administration générale et territoriale/Direction de la commande publique

---

**OBJET : Attribution et autorisation de signature de marchés publics et d'avenants**

---

Elu(s) présent(s) : M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme ROTZLER ; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

## **PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE**

Il est proposé d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer les marchés publics qui ont fait l'objet d'un avis favorable ou qui ont été attribués par la Commission d'appel d'offres du 20 février 2019.

Par ailleurs, il convient que la Commission permanente se prononce sur deux projets d'avenants.

### **INCIDENCES BUDGETAIRES**

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				
Recettes				

## **RAPPORT**

Conformément au règlement interne d'application du Code des marchés publics, adopté le 6 avril 2009, la Commission d'appel d'offres (CAO) émet un avis sur les rapports d'analyse des offres relevant de procédures adaptées qui lui sont soumis. La Commission permanente autorise ensuite le Président à signer lesdits marchés.

En matière de procédure formalisée, la CAO a compétence pour attribuer les marchés et les accords-cadres.

La Commission permanente autorise le Président à signer les marchés publics.

Dans ce cadre, il vous est proposé :

- de procéder à l'attribution de 15 marchés publics passés en procédure adaptée (au vu de l'avis émis par la CAO) et d'autoriser leur signature ;
- d'autoriser la signature de 6 marchés publics faisant l'objet d'une procédure formalisée ;
- d'autoriser la signature de 2 avenants à des marchés.

### **I - Procédures adaptées**

➤ Collège Maryse Bastié – travaux intérieurs de l'externat, réhabilitation des façades et accessibilité PMR

La consultation concerne un bouquet de travaux au collège Maryse Bastié à Nantiat.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 8 lots, attribuables séparément :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
1	Démolition – désamiantage
2	Gros œuvre
3	ITE enduit - bardage – couverture - étanchéité
4	Menuiseries extérieures aluminium – occultations - serrurerie
5	Menuiseries bois – plâtrerie – faux plafonds
6	Peinture - sols souples
7	Electricité CFO CFA
8	Chauffage – ventilation – plomberie sanitaire

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 30 novembre 2018 au BOAMP.

Les 17 plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : DBA CONSTRUCTION, pour un montant de 41 298,05 € TTC ;
- lot 2 : BOUCHARD, pour un montant de 11 006,54 € TTC ;
- lot 3 : COTE MURS, pour un montant de 460 927,72 € TTC ;
- lot 4 : INNOVALU, pour un montant de 481 491,92 € TTC ;
- lot 5 : LECOMTE, pour un montant de 230 577,30 € TTC ;
- lot 6 : MARTINET, pour un montant de 92 928,47 € TTC ;
- lot 7 : SOPCZ, pour un montant de 16 195,08 € TTC ;
- lot 8 : SECB, pour un montant de 74 902,03 € TTC.

➤ Collège Maurice Genevoix - reconstruction et réhabilitation du bâtiment atelier - lots 2, 3, 4, 5, 7

La consultation concerne les travaux reconstruction et réhabilitation du bâtiment atelier du collège Maurice Genevoix à Couzeix.

La consultation a été lancée en procédure adaptée, fractionnée en 8 lots attribuables séparément :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
1	Démolitions - gros œuvre
2	Charpente métallique
3	Couverture - étanchéité - zinguerie
4	Vêture
5	Menuiseries extérieures et intérieures
6	Plâtrerie - peinture - plafonds suspendus - sols souples
7	Electricité
8	Plomberie - chauffage

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 17 décembre 2018 au BOAMP.

Les neuf plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique de l'offre (40 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en séance du 16 janvier 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : SRTS, pour un montant de 63 878,77 € TTC ;
- lot 6 : MARTINET, pour un montant de 31 045,44 € TTC ;
- lot 8 : TUNZINI, pour un montant de 27 291,60 € TTC.

Les autres lots avaient été déclarés sans suite au motif d'infructuosité à l'exception du lot 7 qui était ajourné pour permettre une analyse approfondie.

Celle-ci a été présentée à la Commission d'appel d'offres du 20 février 2019. Les trois plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique des offres (40 %).

Au regard de l'analyse, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a donné un avis favorable à l'attribution du marché à la société GECC, pour un montant de 21 038,64 € TTC.

Les lots 2, 3, 4 et 5 quant à eux ont fait l'objet d'une consultation directe d'entreprises susceptibles de répondre au besoin, comme suit :

lot 2 : BRANDY ;  
lot 3 : BOUGNOTEAU ;  
lot 4 : GUYOT ;  
lot 5 : SCOMIL.

Les entreprises ont répondu favorablement et ont chacune déposé une offre.

Ces offres ont fait l'objet d'une analyse qui a permis d'attester de leur conformité aux besoins exprimés et la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

lot 2 : BRANDY, pour un montant de 31 301,40 € TTC ;  
lot 3 : BOUGNOTEAU, pour un montant de 57 980 € TTC ;  
lot 4 : GUYOT, pour un montant de 19 334,28 € TTC ;  
lot 5 : SCOMIL, pour un montant de 38 124,22 € TTC.

➤ Collège Paul Langevin à Saint-Junien : extension de la salle de restaurant de la demi-pension – relance du lot 9

La consultation concerne les travaux d'extension de la salle de restaurant de la demi-pension du collège Paul Langevin à Saint-Junien.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 7 lots, attribuables séparément :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
1	Maçonnerie - VRD
2	Charpente - couverture - zinguerie
3	Menuiseries extérieures - serrurerie
4	Plâtrerie - peinture
5	Revêtement céramique
6	Electricité
7	Plomberie - chauffage

Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 10 avril 2018 au BOAMP.

Les lots n° 1, 5 et 7 ont été attribués.

Les autres lots ont fait l'objet d'une relance. Les lots 3, 4 et 6 ont été attribués. Le lot n° 2 est resté infructueux. Il a donc été scindé en deux lots distincts qui ont fait l'objet d'une relance :

lot 8 : Charpente,  
et lot 9 : Couverture, zinguerie.

Suite à cette première relance, le lot 8 a été attribué, tandis que le lot 9 est resté infructueux.

Suite à une seconde relance du lot 9 à nouveau infructueuse, la société SIMON NOBLE a été consultée et invitée à fournir une offre, ce qu'elle fit dans le délai imparti.

Le pli régulièrement enregistré à la date limite de remise des offres a fait l'objet d'une analyse qui a conduit à constater sa conformité au besoin exprimé.

Aussi, la Commission d'appel d'offres du 20 février 2019 s'est prononcée favorablement à l'attribution du lot 9 à la société SIMON NOBLE pour un montant de 17 529,48 € TTC.

➤ Accord-cadre pour la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés confiés au Département dans l'attente d'une orientation vers des structures d'accueil adaptées

La consultation concerne la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés confiés au Département dans l'attente d'une orientation vers des structures d'accueil adaptées. Le besoin du Département est celui d'une prestation qualitative et adaptée au public concerné (adaptation de l'accompagnement au profil de chaque jeune, connaissance de ce public, modalités précises d'organisation, etc.).

La consultation a été lancée en procédure adaptée.

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 28 décembre 2018 au BOAMP et au Journal officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Un seul pli a été enregistré à la date limite de remise des offres. Il a fait l'objet d'une analyse qui a conduit à constater la conformité de l'offre au besoin exprimé.

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a retenu la proposition de l'INSTITUT DON BOSCO, pour un montant s'inscrivant dans un maximum annuel de commandes de 1 898 000 € HT.

## **II - Procédures formalisées**

➤ Réalisation de travaux à l'émulsion de bitume

La consultation concerne la réalisation des travaux à l'émulsion de bitume sur les routes départementales.

La consultation a été lancée en procédure formalisée en vue de conclure des marchés répartis en 4 lots, attribuables séparément :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
1	MDD de Nantiat
2	MDD de Châteauneuf-la-Forêt
3	MDD du Dorat
4	MDD de Saint-Mathieu

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 26 novembre 2018 au BOAMP et au JOUE.

Les six plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (70 % de la note), la valeur technique de l'offre (30 % de la note).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a retenu les propositions des entreprises suivantes :

- lot 1 : EIFFAGE, sans engagement de commandes ;
- lot 2 : SIORAT, sans engagement de commandes ;
- lot 3 : EIFFAGE, sans engagement de commandes ;
- lot 4 : EIFFAGE, sans engagement de commandes.

➤ Accord-cadre de prestations d'abattage, d'élagage et dessouchage dans les collèges et sites départementaux

La consultation concerne un accord-cadre de prestations d'abattage, d'élagage et dessouchage dans les collèges et sites départementaux.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 2 lots, attribuables séparément :

<b>Lots</b>	<b>Désignation</b>
1	Secteur nord
2	Secteur sud

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 7 décembre 2018 au BOAMP et au JOUE.

Les 4 plis régulièrement enregistrés à la date limite de remise des offres ont fait l'objet d'une analyse en fonction des critères annoncés dans les documents de la consultation, à savoir : le prix des prestations (60 % de la note), la valeur technique des offres (40 %).

Au regard de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a donné un avis favorable à l'attribution des accords-cadres aux offres des entreprises suivantes :

- lot 1 : DES RACINES AUX BRANCHES, pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée de l'accord-cadre ;
- lot 2 : DES RACINES AUX BRANCHES, pour un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée de l'accord-cadre.

### **III - Avenants**

➤ Avenant n° 3 au marché n° 18C011 : collège Fernand Lagrange à Pierre-Buffière - réfection des toitures - lot 3 - étanchéité

Le marché a été attribué à la société BOUGNOTEAU.

L'avenant n° 3 a pour objet de prendre en compte la survenue de travaux supplémentaires suite à plusieurs demandes. Celle du maître d'œuvre était de modifier la toiture terrasse afin d'améliorer l'efficacité du couvert et d'apporter un meilleur rendu esthétique à la couverture. Celle de l'utilisateur était de réaliser des travaux améliorant l'évacuation des eaux pluviales.

Le montant initial du marché de 72 144,10 € HT est porté à 81 255,22 € HT, soit une augmentation globale d'un montant de 9 111,12 € HT correspondant à 17 % d'augmentation tous avenants confondus.

La Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a donné un avis favorable à la passation de l'avenant.

➤ Avenant n° 2 au marché n° 18C168 : collège Georges Guingouin à Eymoutiers – réhabilitation du gymnase – lot 1 – désamiantage, démolition

Le marché a été attribué à la société FAUCHER.

L'avenant n° 2 a pour objet de prendre en compte la survenue de travaux supplémentaires suite à des aléas de chantier. La démolition des faux-plafonds des vestiaires a en effet permis de constater que la charpente reposait pour partie sur des têtes de cloison dont la démolition était prévue. Aussi, la maîtrise d'œuvre a proposé la démolition de la charpente et l'arasement de poteaux béton en vue de poser une charpente neuve.

Le montant initial du marché de 81 951,68 € HT est porté à 90 529,68 € HT, soit une augmentation globale d'un montant de 8 578 € HT correspondant à 10 % d'augmentation.

La Commission d'appel d'offres, en sa séance du 20 février 2019, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Je sou mets le présent rapport à vos délibérations, lesquelles pourraient s'exprimer sur la base du projet qui vous est proposé ci-après.

### **DECISION**

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les articles L3221-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux compétences du Président du Conseil départemental,

Vu la Délégation à la Commission permanente prise en séance du 2 avril 2015,

Vu la Délégation au Président du Conseil départemental prise en application du précédent article en séance du 2 avril 2015,

Vu la Commission d'appel d'offres du 20 février 2019,

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés passés sur procédure adaptée :

MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT EN EUROS	POLE CONCERNE
Collège Maryse Bastié – travaux intérieurs de l’externat, réhabilitation des façades et accessibilité PMR	<b>Lot 1 : DBA CONSTRUCTION</b>	<b>41 298,05 TTC</b>	Pôle collèges et patrimoine départemental
	<b>Lot 2 : BOUCHARD</b>	<b>11 006,54 TTC</b>	
	<b>Lot 3 : COTE MURS</b>	<b>460 927,72 TTC</b>	
	<b>Lot 4 : INNOVALU</b>	<b>481 491,92 TTC</b>	
	<b>Lot 5 : LECOMTE</b>	<b>230 577,30 TTC</b>	
	<b>Lot 6 : MARTINET</b>	<b>92 928,47 TTC</b>	
	<b>Lot 7 : SOPCZ</b>	<b>16 195,08 TTC</b>	
	<b>Lot 8 : SECB</b>	<b>74 902,03 TTC</b>	
Collège Maurice Genevoix - reconstruction et réhabilitation du bâtiment atelier – lots 2, 3, 4, 5, 7	<b>Lot 2 : BRANDY</b>	<b>31 301,40 TTC</b>	
	<b>Lot 3 : BOUGNOTEAU</b>	<b>57 980 TTC</b>	
	<b>Lot 4 : GUYOT</b>	<b>19 334,28 TTC</b>	
	<b>Lot 5 : SCOMIL</b>	<b>38 124,22 TTC</b>	
	<b>Lot 7 : GECC</b>	<b>21 038,64 TTC</b>	
Collège Paul Langevin à Saint-Junien : extension de la salle de restaurant de la demi-pension – relance du lot 9	<b>Lot 9 : SIMON NOBLE</b>	<b>17 529,48 TTC</b>	
Accord-cadre pour la prise en charge de jeunes mineurs non accompagnés confiés au Département dans l’attente d’une orientation vers des structures d’accueil adaptées	<b>INSTITUT DON BOSCO</b>	<b>Maximum annuel : 1 898 000 HT</b>	Pôle solidarité enfance

d'autoriser la signature des marchés attribués par la Commission d'appel d'offres :

MARCHE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT EN EUROS	POLE CONCERNE
Réalisation de travaux à l'émulsion de bitume	Lot 1 : EIFFAGE	Sans engagement de commandes	Pôle déplacements et aménagement
	Lot 2 : SIORAT		
	Lot 3 : EIFFAGE		
	Lot 4 : EIFFAGE		
Accord-cadre de prestations d'abattage, d'élagage et dessouchage dans les collèges et sites départementaux	Lot 1 : DES RACINES AUX BRANCHES	Maximum : 400 000 HT	Pôle collèges et patrimoine départemental
	Lot 2 : DES RACINES AUX BRANCHES	Maximum : 400 000 HT	

d'autoriser la signature des avenants :

AVENANT	ATTRIBUTAIRE	EFFET (par rapport au montant initial du marché)	POLE CONCERNE
Avenant n° 3 au marché n° 18C011 : collège Fernand Lagrange à Pierre-Buffière - réfection des toitures - lot 3 - étanchéité	BOUGNOTEAU	+ 17 %	Pôle collèges et patrimoine départemental
Avenant n° 2 au marché n° 18C168 : collège Georges Guingouin à Eymoutiers - réhabilitation du gymnase - lot 1 - désamiantage, démolition	FAUCHER	+ 10 %	

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à Mme ROTZLER), M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme  
Transmis au représentant de l'État  
le 5 mars 2019  
Affiché le 5 mars 2019  
Publié au RAA du Département le 15 mars 2019